

*Date de dépôt: 21 septembre 2006*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur le rapport d'activité de la commission  
consultative de la diversité biologique (exercice 2002-2006)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous vous soumettons, en annexe, le rapport d'activité concernant l'exercice 2002-2006 de la commission consultative de la diversité biologique ainsi que le prévoit la loi du 20 mai 1999 instituant ladite commission, à son article 6, alinéas 5 et 6 :

*La commission établit un rapport sur ses activités à la fin de chaque législature, qu'elle soumet au Conseil d'Etat.*

*Le Conseil d'Etat transmet ce rapport au Grand Conseil, qui en prend acte après l'avoir étudié.*

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger

*Annexe mentionnée*

# Rapport au Conseil d'Etat de la commission consultative de la diversité biologique

## Exercice 2002–2006

### SOMMAIRE

1. Introduction
2. Activités de la commission : thèmes traités en plénières
3. Sous-commission de la flore
4. Sous-commission de la faune
5. Sous-commission des sites et biotopes
6. Conclusion et perspectives

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le présent rapport concerne la législature écoulée, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 28 février 2006.

## 1. Introduction

### *1.1 Principe*

Instituée par la loi du 20 mai 1999 (M 5 38), la commission consultative de la diversité biologique a vécu son installation pendant une période de deux ans précédent la présente législature avec le conseiller d'Etat Robert Cramer à sa tête, secondé par M. Hervé Burdet, en qualité de vice-président.

Puis, à raison d'un représentant par parti siégeant au Grand Conseil et de 15 représentants nommés par le Conseil d'Etat, la commission ainsi constituée de 22 membres a été nommée pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 28 février 2006, avec M. Hervé Burdet en qualité de président.

Lors de sa première séance de travail, la commission s'est organisée, nommant son vice-président en la personne de M. Daniel Sulliger. Elle a constitué son bureau composé du président, du vice-président ainsi que des présidents des 3 sous-commissions chargées de la flore, de la faune, des sites

et biotopes, lesquels se sont vus conférer les compétences décrites à l'article 7 de la loi.

Ce bureau s'est régulièrement réuni avant chaque séance de la commission de façon à préparer celle-ci. Lors de ses travaux, il a bénéficié du précieux concours de M. Gilles Mulhauser, directeur du Domaine nature et paysage (ancien service des forêts, de la protection de la nature et du paysage) et de M<sup>me</sup> Gisèle Ducrest, assistante du service qui sont remerciés pour l'aide efficace qu'ils ont apportée à l'organisation des travaux de la commission.

### *1.2 Composition de la commission consultative de la diversité biologique*

Battiaz Emile	Mahnert Volker
Binggeli Jacques	Maillefer Philippe
Burdet Hervé, <b>président</b>	Meylan Yves
Chappaz Françoise	Necker Alfred
Dunant François	Pontinelli Alberto
Etienne Alain	Reichenbach Pierre
Goda Csaba	Roset Martine
Hemmeler Valentina	Rossier Alain
Jacquet Marielle	Schönbächler Cyril
Juge Raphaëlle	Steinmann Philippe
Loizeau Pierre-André	Sulliger Daniel, <b>vice-président</b>

En fin de législature, le président, M. Hervé Burdet a été contraint, pour des raisons de santé, de cesser son activité et d'annoncer sa démission, le 24 mai 2005, en restant toutefois à disposition jusqu'à fin décembre 2005. Dès le mois de juin 2005, le parti libéral a alors désigné M. Pascal Uehlinger pour le représenter.

Pour terminer la législature, M. Daniel Sulliger a assumé le rôle de président ad intérim.

### *1.3 Les sous-commissions*

Dans la composition de chacune de ses sous-commissions, la commission s'est assurée que les principales composantes de la commission (représentants des partis politiques, du monde agricole, des milieux de protection de l'environnement, experts issus du monde académique) soient représentées.

Une telle composition des sous-commissions a favorisé le travail des commissaires qui s'est déroulé dans une ambiance constructive et consensuelle, aidé en cela par la disponibilité de l'administration.

Composition de la sous-commission de la flore

Loizeau Pierre-André, <b>président</b>	Spécialiste flore
Burdet Hervé	L
Chappaz Françoise	Milieux protection de la nature
Etienne Alain	S
Meylan Yves	Ve
Necker Alfred	Milieux forestiers
Roset Martine	PDC
Steinmann Philippe	Milieux forestiers

Au cours de la législature, deux démissions ont été enregistrées. Il s'agit de M. Alfred Necker, lequel a été remplacé, dès le 1<sup>er</sup> avril 2004 par M<sup>me</sup> Sylvie van Berchem-de-Rham, nommée par le Conseil d'Etat, ainsi que de M. Philippe Steinmann, lequel a été remplacé, dès le 1<sup>er</sup> avril 2005 par M. Philippe Poget, nommé par le Conseil d'Etat.

Composition de la sous-commission de la faune

Sulliger Daniel, <b>président</b>	Milieux agricoles
Dunant François	Milieux protection de la nature (constitutionnelle faune)
Hemmeler Valentina	Milieux agricoles
Jacquet Marielle	Milieu protection des animaux (constitutionnelle faune)
Mahnert Volker	Spécialiste faune
Rossier Alain	Milieux cynégétiques
Schönbächler Cyril	AdG

Au cours de la législature, une démission a été enregistrée. Il s'agit de M<sup>me</sup> Valentina Hemmeler, laquelle a été remplacée, dès le 1<sup>er</sup> février 2003, par M. Emmanuel Ansaldi, nommé par le Conseil d'Etat.

Composition de la sous-commission des sites et biotopes

Juge Raphaëlle, <b>présidente</b>	Spécialiste sites et biotopes
Goda Csaba	UDC
Battiaz Emile	Milieux agricoles
Binggeli Jacques	Milieux protection de la nature
Maillefer Philippe	R

Pontinelli Alberto                      Association des communes genevoises  
Reichenbach Pierre                    Représentant des pêcheurs

Au cours de la législature, une démission a été enregistrée. Il s'agit de M. Csaba Goda, lequel a été remplacé, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2002, par M<sup>me</sup> Corinne Bartl, nommée par le parti UDC.

#### ***1.4 Rythme des séances***

La commission consultative de la diversité biologique s'est réunie en séances plénières, sous la présidence de M. Hervé Burdet, à treize reprises au siège du département (salle des Fiefs), une fois à bord de la Neptune (tour du Petit-lac) et une fois sur le terrain (visite du réseau agro-environnemental Colver).

La sous-commission de la flore s'est réunie, sous la présidence de M. Pierre-André Loizeau, à cinquante reprises au siège du Domaine nature et paysage et deux fois sur le terrain (visite dans la forêt de Jussy et dans la forêt de Richelien-Versoix).

La sous-commission de la faune s'est réunie, sous la présidence de M. Daniel Sulliger, à quinze reprises, au siège du Domaine nature et paysage et trois fois sur le terrain (visite des Teppes de Verbois ; visite des surfaces de compensation écologique dans la région de Sézegnin ; visite de la région de la Plaine de l'Aire).

La sous-commission des sites et biotopes, sous la présidence de M<sup>me</sup> Raphaëlle Juge, s'est réunie dix-sept fois, au siège du Domaine nature et paysage et deux fois sur le terrain (visite en bateau des pontons sur les rives du Lac ; visite de la réserve naturelle du Moulin de Vert).

## **2. Activités de la commission : thèmes traités en plénières**

Outre les rapports des sous-commissions, chaque séance plénière de la commission a permis d'approfondir un sujet touchant à la diversité biologique. Suite à un exposé donné par un expert invité, un membre ou un collaborateur du service, ce sont ainsi une bonne quinzaine de thèmes qui ont pu être débattus de façon approfondie ; ils sont repris ci-dessous de façon groupée.

### ***2.1 Organisation administrative, thématique des auxiliaires***

Le Domaine nature et paysage a connu une évolution constante lors de ces dernières années, permettant notamment de désigner un répondant

principal pour chaque thématique traitée par les sous-commissions. Afin que chaque membre de la commission sache mieux la répartition des responsabilités, l'organisation du domaine a été présentée lors de la plénière de novembre 2004.

En rapport avec l'organisation du service sur le terrain, mais surtout avec la gestion du sanglier, la question de faire seconder les gardes dans leur tâche par des auxiliaires a été débattue plusieurs fois. Un sondage en plénière a permis de trier les types d'activités qui pourraient leur être attribués le cas échéant. Sur ce point, la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à propos de la motion 1501 invite le service à poursuivre avec la commission la discussion autour d'autres opportunités qui pourraient se présenter.

## **2.2 *Concept des réserves en forêt***

Ce sujet, visant à instaurer trois types de réserves en forêt :

les réserves intégrales,

les réserves forestières et

les réserves biologiques à gestion dirigée,

a été discuté à plusieurs reprises en début de législature, tant en plénière qu'en sous-commission de la flore. Après une forte discussion autour des remarques émises par les milieux agricoles, le concept a été soutenu par la commission le 12 novembre 2002.

Il a fait l'objet d'un arrêté départemental en date du 15 mars 2004 et une première série d'objets est en fin de préparation (périmètre établi) entre l'inspecteur cantonal des forêts et le conservateur de la nature.

## **2.3 *Continuums, corridors et réseaux biologiques***

Dans la protection de la nature, une grande activité est déployée depuis quelques années à définir les réseaux et continuums au sein desquels les espèces - la faune en particulier - peuvent assurer leur développement et leur transit. C'est dans ce contexte que le WWF a proposé de présenter par la voix de M. Walter Vetterli, le réseau Emeraude en date du 25 novembre 2003. Cette démarche, participant d'une approche européenne pour désigner les grands relais continentaux, a permis de proposer pour la Suisse 139 sites permettant de répondre au besoin de 148 espèces et 34 habitats pour lesquels cette dernière a une responsabilité. Les vallons de l'Hermance, de l'Allondon et de La Laire sont les sites identifiés pour Genève.

Dans le prolongement de cet exposé, M. Mulhauser a renseigné les commissaires sur les démarches en cours sur le plan national (REN),

transfrontalier (Plan Vert-Bleu) et genevois : des cartographies informatisées sont en voie de préparation pour les divers groupes professionnels travaillant à la gestion du territoire et de sa diversité biologique.

#### **2.4 Réseaux agro-écologiques et fleur de foin**

Le concept qui préside à la conduite des réseaux agro-écologiques sur le canton de Genève a été présenté lors de l'excursion du 17 juin 2003 sur le territoire du projet ColVer, conduit par M<sup>me</sup> Sylvie Viollier (AgriGenève) et M. Yves Bischofberger (In Situ Vivo). Au-delà du rappel du contexte légal<sup>1</sup>, la visite sur le terrain a permis de visualiser les types de milieux pouvant être mis en place grâce à cette approche, mais aussi de saisir la dimension sociale de tels projets.

La technique dite de la « fleur de foin » a été expérimentée avec bonheur dans ce réseau et les membres de la commission ont eu l'occasion de s'en imprégner en parcourant une parcelle. Une proposition du WWF de généraliser cette pratique a été discutée dans la foulée, notamment en rapport avec son inclusion dans la législation agricole cantonale via la M 5 30 avec un caractère obligatoire. La souplesse existe aujourd'hui pour favoriser cette technique pour laquelle les questions de coûts et de surfaces-source sont encore à approfondir avant de franchir tout pas contraignant.

#### **2.5 Etat de la biodiversité à Genève et inventaires**

A l'initiative du service, les membres de la commission se sont prêtés au jeu d'une évaluation empirique de la diversité biologique lors de la séance du 8 mars 2005. En effet, des réponses à une telle question commencent d'être proposées de plus en plus fréquemment par certains cantons, la Confédération ou des institutions scientifiques (Station ornithologique de Sempach) par le biais de diverses méthodes complexes et de transparence relative.

A brûle pourpoint, il ressort que les membres de la commission estiment la diversité biologique bonne, voire en augmentation dans les espaces agricoles et dans certains sites protégés (Moulin-de-Vert par exemple). Il y a peu d'avis sur la biodiversité forestière. L'analyse est contradictoire en ce qui concerne les milieux humides ou aquatiques : a priori, ça devrait aller mieux grâce aux projets de renaturation des cours d'eau, mais en a-t-on les preuves ? Il y a par contre une inquiétude manifeste à propos des milieux urbains ou suburbains, ainsi qu'au sujet du transit de la faune sur le plan

---

<sup>1</sup> M 5 30 : Loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique, du 19 mai 1995

transfrontalier. Enfin, il faut déplorer une fois de plus que des pans entiers de la biodiversité restent méconnus, donc difficiles à suivre en termes évolutifs, faute d'inventaires (invertébrés en particulier).

Deux taxons participant de la biodiversité cantonale ont fait l'objet d'une présentation circonstanciée à tous les membres de la Commission : la cartographie floristique du canton de Genève et l'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève. La première a été présentée par M. Cyrille Latour en date du 25 mars 2003 et le second par M. Bernard Lugrin en date du 9 mars 2004. Ces deux travaux de référence sont essentiels pour une bonne appréhension des valeurs existantes, mais aussi des potentialités du territoire genevois en terme de biodiversité.

En ce qui concerne la flore, on relèvera la mise en évidence d'une diversité importante, puisque 1400 espèces environ ont été répertoriées malgré la petitesse du territoire cantonal. Cela représente 40 % des espèces présentes en Suisse ; bon nombre ne se trouvant qu'à Genève, une responsabilité certaine incombe au canton quant à leur protection. On notera par ailleurs la présence d'un fort pourcentage d'espèces non indigènes (10 %) dont une dizaine d'espèces pose des problèmes d'envahissement.

En ce qui concerne les oiseaux, on relèvera en particulier :

- la valeur de certaines zones construites telles les zones villas qui selon la date de leur implantation peuvent accueillir des densités très fortes d'espèces de valeur ;
- l'évolution sensiblement positive des espèces des milieux agricoles grâce aux programmes de compensation écologique ;
- la stagnation des espèces des milieux humides.

## ***2.6 Concept des activités de plein air***

Comme constaté lors de l'excursion en juin 2003 sur le réseau ColVer, la campagne, la forêt, le lac et les cours d'eau attirent de nombreuses activités de plein air hors des murs de la ville. Ces dernières engendrent parfois des conflits en rapport avec la conservation de certaines valeurs naturelles et agricoles. Le mandat consistant à établir un état de situation, à recenser les diverses demandes et à envisager une harmonisation de certains points noirs a été présenté aux membres à la plénière de septembre 2004.

Le concept est à ce jour en cours de finalisation au sein de l'administration concernée.

## **2.7 Nature en ville et à sa périphérie**

Deux thèmes ont animé les débats de la plénière en rapport avec ce titre : les pénétrantes de verdure et une proposition de diversifications en zone villa intitulée « Gazon maudit ».

A la demande du service, un débat en plénière à propos du rôle « biologique » des pénétrantes de verdure a permis de clarifier les enjeux portés par ces espaces dans l'optique d'un éventuel mandat d'étude.

Le deuxième thème a fait l'objet d'un travail approfondi au sein de la sous-commission « sites et biotopes ». Sans revenir sur le contenu totalement fondé de la proposition, il faut signaler que la discussion en plénière en septembre 2004 s'est heurtée à quelques difficultés dans l'optique de sa concrétisation : en effet, s'agissant d'un travail d'incitation et de sensibilisation des propriétaires privés à laisser plus de place à la nature dans leur jardin, la question s'est posée des moyens à investir pour la campagne de communication et des ressources à réserver pour les mesures de terrain. L'autre question est de savoir quels sont les partenaires prêts à s'impliquer durablement en plus de l'administration cantonale responsable de la nature.

Avec l'expérience de ce qui a été mené dans l'agriculture à grande échelle depuis plus de 10 ans (payements directs liés à la compensation écologique), l'établissement des fiches incitatives doit être fait de façon professionnelle pour un public-cible clairement identifié. De plus, lorsque le programme dépasse un premier niveau d'expérience (phase pilote) parce qu'une part significative de la population cible veut réaliser des mesures, il faut pouvoir suivre avec les ressources pour ne pas démotiver.

Tout en réaffirmant que le service reste attentif aux opportunités de développer ce thème, un calibrage de la proposition a été demandé pour que le jour où les partenaires conviennent de sa priorité, ils soient prêts à y consacrer les ressources de façon durable.

## **2.8 Bilan « Objectif nature » et priorités d'action**

Bien que la publication ait notoirement vieilli en 6 ans, le bilan actualisé des actions proposées dans la brochure « Objectifs nature » est disponible en annexe au présent rapport. Sur les 37 actions décrites dans la publication, les deux tiers sont terminés et leur suivi est passé dans les tâches permanentes de l'administration; une quinzaine d'actions (1, 2, 4, 5, 6, 9, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 32) suivent leur cours normalement puisqu'elles dépendent de programmes pluriannuels; 4 actions n'ont pas été conduites sous la forme prévue (13, 28, 35, 37), mais intégrées à d'autres démarches.

L'examen de ces diverses actions par les membres de la commission n'a pas été aussi fouillé que lors de la précédente législature : la discussion en plénière de juin 2005 a plutôt cherché à dégager quels étaient les thèmes qui restaient d'actualité, devaient être complétés ou renforcés dans l'optique de la législature 2006-2009. Ainsi, les thèmes de la gestion des espèces, des sites et des écosystèmes (forestiers, aquatiques, etc.) restent au centre des priorités. Les logiques de sensibilisation et d'éducation à la nature, ainsi que l'approche transfrontalière sont plébiscitées également, de même que l'intégration de la gestion de la biodiversité dans les espaces agricoles. A un deuxième niveau de priorité ressortent les questions de nature en ville et des loisirs de plein air. Enfin, il est proposé que les actions sur la diversité biologique incluent aussi les thèmes du paysage et des systèmes d'informations sur la nature genevoise.

En se référant à la fois à l'analyse d'« Objectifs nature » et aux actions prioritaires annoncées aux membres en début de législature (première plénière du 19 mars 2002), le bilan est positif et souligne la forte activité déployée dans ce domaine depuis 6 ans.

Plusieurs points sont à relever, en particulier :

- a) il manque toujours un véritable système d'informations permettant de fédérer de façon formelle les données des partenaires régionaux s'occupant de la diversité biologique et de la nature;
- b) les délais prévus en rapport avec la réalisation de projets sont difficiles à tenir au vu du temps consacré en grande majorité aux tâches courantes ;
- c) les dossiers cités lors du précédent rapport comme « les plus difficiles ... relevant d'un travail intégré sur l'ensemble du territoire » ont bien progressé même si la question de la compensation écologique en ville reste en deçà de la demande, faute de ressources ;
- d) une nouvelle publication permettant la mise à jour des actions en cours et à venir est nécessaire.

## ***2.9 Informations diverses***

Dans la poursuite des sujets traités plus en détail lors de la précédente législature, le Domaine nature et paysage a informé plusieurs fois en plénière sur l'évolution de dossiers tels que la problématique des chiens (nouvelle législation et plan des espaces de liberté), divers projets concernant la faune (voir sous-commission de la faune) et sur l'état d'avancement des projets de renaturation de l'Aire et de la Seymaz (présentation par M. Alexandre Wisard à l'automne 2005).

Par ailleurs, l'excursion de l'été 2004 a permis de traiter quelques questions liées au lac (qui a gagné en importance administrative au sein du domaine nature).

### **3. Sous-commission de la flore**

Si l'essentiel de l'activité de la sous-commission consiste à émettre des préavis sur la distance à la forêt, elle s'est aussi penchée sur les éclairages nocturnes, le traitement des lisières forestières, le programme Chêne, le projet de constatation et de délimitation des forêts, le concept des réserves en forêts, la révision de la loi fédérale sur les forêts et l'inventaire forestier 2005. En guise de synthèse, on notera les points suivants :

#### **3.1 Préavis**

La sous-commission s'est réunie à un rythme d'environ une séance toutes les trois semaines, afin d'avoir à la fois un nombre suffisant de dossiers à traiter et un délai d'attente entre deux réunions le plus court possible. Ses préavis ont été rendus principalement en application de l'article 11 de la loi sur les forêts, du 20 mai 1999 (M 5 10), relatif à la distance des constructions par rapport à la lisière de la forêt. Pendant cette législature, elle s'est réunie 50 fois, a traité quelques 317 dossiers, et rendu notamment 217 préavis favorables et 65 défavorables. Le bilan de cette législature fait l'objet d'une statistique jointe en annexe.

Comparativement à la législature précédente, on observe une augmentation du nombre de dossiers examinés par la commission de l'ordre de 50 %. Si le pourcentage de préavis favorables reste pour ainsi dire le même (65 %), celui des préavis défavorables diminue de moitié (20 %, contre 40 lors de la législature précédente). On observe également une augmentation du nombre de cas particuliers à traiter (une trentaine, contre 4 lors de la précédente législature) et du besoin de recourir à des demandes de compléments (7). Les « cas particuliers » recouvrent les avis rendus sur des objets situés en forêt en rapport avec les cours d'eau ou des exploitations préjudiciables (15), diverses installations de peu d'importance et/ou provisoires ne portant pas atteinte à la forêt (7) ainsi que des modifications de zone (6).

#### **3.2 Modification de la loi sur les forêts, du 20 mai 1999 (M 5 10)**

Le Grand Conseil a voté, en date du 28 avril 2005, une loi modifiant la loi sur les forêts M 5 10 (8858). La nouvelle teneur de l'article 11, alinéa 2, lettre c, concerne directement la sous-commission de la flore. En effet, une

dérogation à la distance des 30 mètres à la lisière de la forêt peut être accordée dans le cas supplémentaire de « constructions respectant l'alignement fixé par un plan d'affectation du sol ... », « pour autant que la nouvelle construction soit réalisée sur un terrain en zone à bâtir et située à 10 mètres au moins de la lisière de la forêt et qu'elle ne porte pas atteinte à la valeur biologique de la lisière ».

Il s'ensuit que la sous-commission doit être consultée au moment de l'élaboration de plans d'affectation du sol, dès lors qu'une dérogation à la distance de 30 mètres à la lisière de la forêt est prévue.

### ***3.3 Projet d'inventaire forestier de Genève 2004 (IFGE2004)***

La sous-commission a pu suivre à travers la nomination de son président dans le comité de pilotage ainsi que par des informations faites par le mandataire Philippe Steinmann, l'élaboration et la réalisation d'un nouvel inventaire forestier en été 2004 (le dernier inventaire remontait à 1985). Ce sont 1600 à 1800 points sélectionnés dans des massifs de plus de 2 ha qui sont recensés tant sur la base de données sylviculturales que de données qualitatives comme la présence de traces d'animaux, de plantes indicatrices ou de champignons.

### ***3.4 Consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les forêts (LFO)***

En date du 30 septembre 2005, la sous-commission a étudié la révision de la loi fédérale sur les forêts, ainsi que les prises de position nationales des associations de protection de la nature. Elle s'est dite globalement en accord avec la position des associations et des professionnels de la forêt. Elle précise par ailleurs quelques points relatifs aux formations demandées, à la couverture territoriale et à la nécessité de consulter les propriétaires lors de la définition de réserves forestières.

### ***3.5 Visites de terrain***

La sous-commission s'est rendue sur le terrain à deux reprises. Ces visites avaient pour but de tenir la commission informée de divers dossiers en lien avec ses activités. Sous la conduite de l'inspecteur cantonal des forêts André Joly, elle a reçu une introduction au programme « Chêne » dans la forêt de Jussy le 7 juin 2002. Elle s'est exercée au prélèvement de rameaux et a pu expérimenter la difficulté de déterminer les espèces de chênes présentes dans notre région. Elle a ensuite visité des surfaces de forêts en régénération, afin

d'en mesurer l'impact paysager, le mode d'exploitation, les modes de plantations, le rajeunissement naturel, le suivi floristique et faunistique.

Le 19 novembre 2004, la visite dans la forêt de Richelien avait pour but de prendre connaissance du conflit entre aménagement du territoire et conservation de la forêt, et de constater le mitage dû à des défrichements insidieux depuis plus d'un demi-siècle. Malheureusement, le temps exécrable a fortement perturbé cette sortie.

## **4. Sous-commission de la faune**

### ***4.1 Gestion du sanglier***

Cette thématique a occupé la sous-commission à chacune de ses séances. Vu l'effectif élevé des animaux et les dégâts causés aux cultures, les tirs ont été importants pour réguler la population à un niveau acceptable. Ainsi, pendant la période de juillet 2003 à février 2004, le tir record de 425 individus a été réalisé par les gardes !

L'effort conjugué des exploitants agricoles et du service sur une série de mesures (surveillance, pose et entretien de clôtures, agrainages ciblés et tirs) ont permis de revenir à une situation plus acceptable. La baisse des dégâts est sensible, passant de 650 000 F en 2001 à environ 110 000 F en 2005.

Une étude sur le comportement et le déplacement des sangliers a été lancée. La capture dans les cages pour marquer ou poser des émetteurs sur les animaux a fourni des conclusions utiles. Les animaux genevois sont pour la plupart sédentaires ; un faible nombre d'entre eux remontent au Jura ou font de grands déplacements transfrontaliers, contrairement à ce que pensaient certains observateurs. Cette étude, réalisée conjointement avec nos partenaires vaudois et français, a contribué à renforcer la collaboration.

Une sortie de la sous-commission à la réserve de l'Etournel (Ain) a permis d'entendre les analyses des responsables locaux confrontés à des problèmes similaires. A l'avenir, il faudra encore réguler cette espèce pour arriver à un effectif acceptable pour l'agriculture et les milieux scientifiques (80 à 110 animaux pour le sud du canton) et les maintenir.

### ***4.2 Projet perdrix***

Pour renforcer la population de perdrix en voie d'extinction, un programme de lâchers a été mis en place, avec la participation et le soutien de nombreux partenaires (agriculture, protection des oiseaux et chasse).

Au printemps 2004, les premiers lâchers de 59 animaux sauvages en provenance de France et de Pologne ont été effectués. C'est le site de la Champagne où des bandes abris existent depuis plus de 10 ans qui a été choisi. Un deuxième lâcher similaire a eu lieu en 2005. Le bilan s'annonce encourageant, puisque 25 couples nicheurs ont été observés au printemps 2005 par les spécialistes. En 2006, un dernier lâcher aura lieu en espérant que la population pourra ensuite se maintenir et se développer naturellement.

### **4.3 Gale du renard**

Cette terrible maladie est encore présente sur le territoire genevois. Apparue durant la précédente législature, sur la rive gauche (vers Onex, puis en Champagne), elle s'est étendue depuis à la région Arve-lac et à la rive droite. Entre temps, la population de Champagne s'est rétablie. Les gardes tirent les animaux atteints pour abrégier leur souffrance. Cette épidémie a fait l'objet d'un suivi scientifique et une thèse de doctorat est en voie d'achèvement.

### **4.4 Cervidés**

La population de chevreuils est en augmentation, cet animal s'adapte très bien chez nous. Il commence à causer des dégâts dans les vergers et dans les céréales ; un suivi sera mis en place.

Le cerf est en expansion dans le Jura. Environ 268 animaux ont été recensés dans le bassin genevois. L'espèce ne pénètre toutefois que rarement sur le canton, car les surfaces boisées sont petites, les nuisances sont importantes et les obstacles aux migrations nombreux. Les bois de Versoix constituent une exception, abritant chaque hiver des petits groupes d'hivernants dont les nombres sont en augmentation et la durée de séjour de plus en plus longue.

### **4.5 Sujets divers**

Les nombreux autres thèmes qui ont agrémenté les séances de la sous-commission sont énumérés ci-dessous sans commentaire :

- Gestion des différentes espèces causant des dégâts (corneille, pigeon biset, castor, lapin de garenne, cerf, etc.) et des anatidés non indigènes (espèces exotiques et colverts domestiques).
- Définition des priorités cantonales en matière de protection des oiseaux sur la base des résultats du nouvel atlas cantonal et des espèces prioritaires pour la protection au niveau fédéral.

- Discussion de projets de réintroduction de reptiles (couleuvre vipérine, cistude d'Europe).
- Inventaire des batraciens, y compris gestion des espèces menacées et de l'expansion non souhaitable de tritons originaires d'Italie.
- Inventaire des corridors grande faune du bassin genevois et recherche de solutions ponctuelles au problème faune-traffic.
- Définition des espaces liberté pour les chiens (avec plan et fascicule élaboré avec les communes, et diffusé aux propriétaires de chiens) et problématique des pistes cavalières.
- Mesures à prendre pour les oiseaux sauvages en relation avec la menace de grippe aviaire.

#### ***4.6 Arrêtés soumis au Conseil d'Etat***

La sous-commission, comprenant les deux membres de la constitutionnelle, a examiné chaque année les arrêtés concernant la gestion de la faune pris par le Conseil d'Etat à propos de :

- Tir des cormorans à certaines périodes et sur certains sites pour protéger de poissons menacés (truite, ombre)
- Régulation de sanglier pour limiter les dégâts aux cultures
- Tir sanitaire de renard atteint de la gale.
- Interdiction des exercices de chien d'arrêts pour protéger les perdrix grises réintroduites.

### **5. Sous-commission des sites et biotopes**

#### ***5.1 Préavis sur les dossiers en autorisation de construire***

La sous-commission est appelée à délivrer un préavis sur les demandes d'autorisation de construire concernant des terrains situés sur les rives genevoises du Léman et le long des cours d'eau genevois. Sur les quinze dossiers étudiés, un seul a reçu un préavis défavorable. Concernant les quatorze préavis favorables délivrés, les commissaires ont à plusieurs reprises assortis leur préavis de conditions ou de recommandations qui ont généralement été respectées. Celles-ci portent le plus souvent sur la sauvegarde et la valorisation à titre de compensation de portions de rives naturelles (roselière, embouchures de cours d'eau, grève, ...), sur la suppression ou le déplacement d'aménagements inadéquats, voire la

recommandation d'éviter tout déversement risquant de polluer le milieu aquatique durant les chantiers.

### ***5.2 Suivi des études et plans de gestion des milieux naturels***

La sous-commission est consultée sur les divers projets de gestion et études engagés par le Domaine nature et paysage sur les milieux naturels du canton de grande valeur écologique effective et/ou potentielle. Les domaines concernés sont les plans de gestion des réserves en forêts et d'autres sites dignes d'intérêt, la renaturation des cours d'eau et les réseaux agro-écologiques.

Les sujets traités au cours de la législature 2002-2005 sont notamment la renaturation de la Seymaz, le réaménagement des berges de la Versoix entre le pont des CFF et l'embouchure, la réserve de Laconnex (entretien de la végétation envahissant les plans d'eau), les travaux sur la végétation du vallon de l'Allondon (plan d'action contre les plantes néophytes envahissantes, notamment les buddléias), le plan de site du Lignon et la gestion exemplaire, soulignons-le, de la réserve du Moulin de Vert qui a fait l'objet d'une reconnaissance sur le terrain.

Le cas du site de grande valeur écologique des Allues a fait l'objet de plusieurs interventions au sein de la sous-commission. Ce site et ses environs immédiats abritent diverses activités (sport équestre, modélisme, motocross entraînements d'une école de pilotage) s'exerçant dans le respect des lieux, sauf celles pratiquées par la société équestre de Chancy (installations illégales). La sous-commission a opiniâtement soutenu la thèse d'une réhabilitation de ce site et insisté pour que la législation soit respectée de manière à préserver l'espace et les espèces tout en garantissant l'exercice des activités pratiquées sur ce site avec des installations amovibles.

### ***5.3 Problématique des ports et pontons privés sur les rives genevoises du Léman***

La sous-commission, chargée de préavisier sur les aménagements et constructions situés en bordure ou dans les milieux aquatiques du canton se trouve régulièrement confrontée à la difficulté de se prononcer sur les cas d'aménagements portuaires au bord du lac. Ceci est dû au manque de critères écologiques adéquats lui permettant d'en évaluer l'impact (négatif ou positif) sur les milieux riverains et littoraux, ainsi que sur la flore et la faune qui leur sont inféodées.

Il a donc paru souhaitable de pouvoir disposer d'une politique définissant l'adéquation d'installations de pontons et petits ports le long du rivage du

Petit-lac (et de la circulation de bateaux qui lui est potentiellement attachée) sur la base de connaissances scientifiques sur la valeur des sites d'implantation pressentis. Ses propositions sont précisées dans un document et visent globalement à déterminer et cartographier les zones sensibles du littoral et des berges où la circulation de bateaux et l'installation de pontons d'amarrage ou de ports en dur n'est pas souhaitable.

Un tel objectif ne pouvant être atteint qu'à travers une étude scientifique, la sous-commission a soutenu l'initiative de faire réaliser deux travaux de diplôme au sein du Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique de l'Université de Genève (LEBA) par des étudiants en biologie (titulaires d'un brevet de plongée et d'un permis bateau moteur). L'objectif de l'étude, actuellement en cours d'achèvement, est de déterminer les zones écologiquement sensibles ou de grande valeur en termes de diversité biologique et de fonctions vitales dans la zone littorale et sur les berges du lac en relation avec l'impact des aménagements riverains sur l'écosystème.

Les résultats et conclusions seront intégrés dans la pratique du Domaine nature et paysage en matière de mise en place de pontons sur le lac et devraient permettre d'élaborer un outil d'aide à la décision offrant aux commissaires l'opportunité d'avancer des arguments plus scientifiques pour justifier leur préavis. La protection de ces milieux particulièrement fragiles que sont les rives lacustres sera ainsi mieux assurée.

Une visite sur le lac a permis aux commissaires de bien visualiser les problèmes posés par les ports et pontons, tant sur le plan paysager qu'écologique.

#### **5.4 Opération « Gazon maudit »**

Cette initiative de la sous-commission sites et biotopes a pour but de promouvoir la diversité floristique et faunistique, la plantation d'espèces indigènes et la conservation des espèces rares et/ou menacées, de contribuer à étendre les réseaux écologiques et à en affiner le maillage, d'accroître les valeurs paysagères ainsi que de lutter contre les plantes néophytes envahissantes.

Il s'agit de mettre sur pied une campagne d'information, de sensibilisation et d'encouragement sur l'opportunité de réaliser des parcs, jardins et talus proches de nature, par exemple en plantant des haies vives et de la prairie en lieu et place des haies de thuyas et du gazon.

La forme que devra prendre cette campagne (type de produit et vecteurs de diffusion) varie en fonction des divers publics visés :

- professionnels (jardinerie, paysagistes, architectes, gérances),

- institutions (écoles professionnelles, associations, etc.),
- collectivités (communes, Etat),
- particuliers (dont en particulier les propriétaires de villas).

Il est prévu que le projet intègre les actions déjà menées dans ce domaine, notamment par les associations de protection de la nature et doit s'harmoniser avec d'autres activités telles que celles du Domaine nature et paysage et des Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève.

Un projet complet intitulé « Gazon maudit » avec une proposition de sommaire pour une fiche-action type réalisable sur une quinzaine de sujets a été élaboré par un groupe de travail impliquant des experts externes (dont paysagistes, école de Lullier, SEVE, jardineries). L'utilisation d'autres supports médiatiques pour élargir la diffusion est à envisager.

A titre de "ballon d'essai", le dépérissement des thuyas lors de la canicule de 2003 a conduit la sous-commission à suggérer aux professionnels de la branche de proposer à leur clientèle de remplacer les thuyas morts par des arbustes indigènes variés. Le texte proposé par la sous-commission a été reformulé par le Domaine nature et paysage et envoyé à 109 professionnels et aux 45 communes genevoises, accompagné d'une liste d'espèces indigènes.

### ***5.5 Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la mise à ban temporaire d'emplacements dignes d'intérêt au titre de protection de la nature***

Chaque année la sous-commission examine cet arrêté, propose des modifications, étudie les possibilités d'adjonction ou de suppression de sites, voire d'en surveiller plus attentivement d'autres. Les commissaires se rendent parfois individuellement sur place pour mieux évaluer les besoins de certains emplacements.

A l'avenir, le nombre de sites mis à ban pourrait diminuer dans la mesure où certaines réserves en forêt devraient bénéficier d'un statut de protection permettant la suppression de la mise à ban. Dans d'autres cas également, des mesures de gestion ou de protection ne justifient plus cette mesure.

En mars 2005, un arrêté de mise à ban temporaire urgent a été approuvé par la sous-commission pour protéger un couple de faucons pèlerin en période de nidification. Elle a également proposé qu'une information soit diffusée auprès du public. Le service a largement dépassé cette modeste requête en organisant, grâce à des animateurs, une information de qualité sur place, très vivante, accompagnée de moyens d'observations, ce dont la sous-commission le félicite. On ne peut que regretter que les faucons n'aient pu donner suite aux petits soins dont ils ont bénéficiés.

### ***5.6 Relation sous-commission des sites et biotopes et sous-commission nature et site de la CMNS***

Une réunion avec la présidente de la sous-commission nature et sites de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a permis de constater qu'une certaine complémentarité existait entre les deux sous-commissions et qu'il serait judicieux de mener une réflexion de fond pour déterminer quelle forme de collaboration pourrait les réunir.

## **6. Conclusion**

Les membres de la commission soulignent l'excellent esprit dans lequel se sont déroulées les réunions et la qualité de l'appui et du travail fourni par les collaborateurs du Domaine nature et paysage.

L'équilibre entre les questions traitées en plénière et en sous-commission a été trouvé. Il faut rester attentif au fait que l'incapacité d'accéder dans certains cas aux demandes et propositions des commissaires – qui mobiliseraient des ressources non disponibles dans le service ou engendreraient des inversions de priorité – ne péjore pas durablement la force de proposition d'une telle commission.

Comme cela a déjà été mentionné dans le rapport de la précédente législature, une certaine difficulté subsiste toutefois entre la répartition des rôles de la sous-commission des sites et biotopes et celui de la sous-commission nature et sites de la CMNS. Pour l'administration concernée (DAEL et DIAE, désormais, respectivement DCTI et DT), la complémentarité entre les deux sous-commissions mériterait d'être réétudiée.

La sous-commission de la flore s'interroge quant à elle sur son nom : sous-commission des forêts semblerait plus approprié. Certains membres estiment que la commission constitutionnelle de la faune constitue un doublon qui ne se justifie plus dans le contexte actuel de la bonne collaboration entre les partenaires. Dans les deux cas, les modifications à entreprendre au niveau des lois et de la Constitution doivent nous inciter à vivre avec ces imperfections formelles.

M. Hervé Burdet s'est vu contraint de quitter la présidence de la commission pour des raisons de santé : l'ensemble des membres de la commission et les collaborateurs de l'administration qui l'ont côtoyé le regrettent et lui font part de leur reconnaissance pour l'engagement qui a été le sien. M. Daniel Sulliger doit également être remercié pour un intérim qu'il a repris avec facilité et pragmatisme.

## 7. Perspectives

Du côté du Domaine nature et paysage, le document « Objectifs nature » qui permettait de cadrer les sujets à examiner avec la commission consultative de la diversité biologique a fini de remplir sa fonction. Un nouveau plan d'actions doit être établi en rapport avec les enjeux de la décennie à venir et de l'optimisation des prestations de l'Etat de Genève touchant à la biodiversité.

Ce document permettra - tout en mettant à jour les actions permanentes contenues dans « Objectifs nature » - de traduire quelques priorités formulées par les commissaires, dont la biodiversité en forêt ou celle des sols, ainsi que la thématique des corridors et des continuums biologiques. Il établira par quelles approches techniques ou sociales la gestion de la biodiversité pourra être portée sur le plan transfrontalier et intégrée aux planifications localisées. Les moyens utiles au monitoring des valeurs naturelles et à leur vulgarisation pour sensibiliser la population pourront aussi y être décrits. Enfin, les commissaires estiment que la question des auxiliaires ne doit pas être perdue de vue.

Le besoin d'une révision approfondie des bases réglementaires concernant le paysage, les milieux naturels et la flore se fait ressentir, et, si le projet élaboré par le département du territoire se confirme, la commission sera interpellée.

Au bénéfice de ces explications, la commission consultative de la diversité biologique vous propose, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, de prendre acte du présent rapport.

Le président de la commission  
ad intérim : Daniel Sulliger

### Annexes :

*Statistique des préavis de la sous-commission de la flore*

*Bilan des mesures proposées dans « Objectifs nature »*

*Statistiques « faune »*

## CCDB - sous-commission de la flore

### Préavis exercice 2002-2006 concernant les dérogations en matière de distance des constructions par rapport à la lisière de la forêt

Préavis favorables	217
Préavis défavorables	65
Cas particuliers	28
Compléments d'information demandés	7
<b>Total</b>	<b>317</b>

#### Préavis favorables

**217** préavis favorables ont été rendus en application de l'article 11 de la loi sur les forêts du 20 mai 1999. Les motifs de dérogations se répartissent de la manière suivante :

Art. 11, al. 2 :

- lettre a) **29** préavis  
Constructions ou installations d'intérêt général dont l'emplacement est imposé par leur destination.
- lettre b) **116** préavis  
Constructions de peu d'importance contiguës au bâtiment principal ou rénovations, reconstructions, transformations, ainsi que léger agrandissement des constructions existantes.
- lettre c) **72** préavis  
Constructions respectant l'alignement fixé par un plan d'affectation du sol en force au moment de l'entrée en vigueur de la loi ou s'inscrivant dans un alignement de constructions existantes, pour autant que la construction nouvelle soit réalisée sur un terrain en zone à bâtir et située à 10 mètres au moins de la lisière de la forêt et qu'elle ne porte pas atteinte à la valeur biologique de la lisière.

#### Préavis défavorables

Les **65** préavis défavorables sont en principe justifiés par le fait que les constructions sont prévues à moins de 30 m<sup>1</sup> de la lisière de la forêt et qu'aucun motif de dérogation de l'art. 11, al. 2 n'est réalisé.

#### Cas particuliers (28)

Les cas particuliers recouvrent les avis rendus sur des objets situés en forêt en rapport avec les cours d'eau ou des exploitations préjudiciables, diverses installations de peu d'importance et/ou provisoires ne portant pas atteinte à la forêt ainsi que des modifications de zones.

#### Compléments d'information demandés (7)

**Bilan OBJECTIFS Nature - Décembre 2005**

<b>No</b>	<b>Intitulé de la mesure</b> (Lien avec autres mesures)	<b>Actions réalisées</b> (2002-2005)	<b>Remarques complémentaires</b>	<b>Etat de réalisation</b>
1	Planification régionale transfrontalière en matière d'environnement Lien avec mesures 23, 32	1.1 Cinq contrats rivières sont en cours de réalisation et de suivi.	Les partenaires politiques, administratifs et techniques ont pris l'habitude de travailler ensemble, malgré les enjeux de mise en oeuvre	En cours
	Lien avec mesures 33, 36	1.2 Etablissement des référentiels utiles (corridors, continuums et réseaux) par le groupe du Plan vert-bleu	Le projet d'agglomération en cours d'élaboration ouvre également plusieurs perspectives sur le plan environnemental	En cours
	Lien avec mesures 6, 10, 12	1.3 Plusieurs projets Interreg sont lancés sur la gestion des milieux, de la faune et de la flore. Des formations et des séminaires croisés (à l'intention des élus) ont lieu sur ces thèmes.	L'accompagnement de projets d'urbanisme permet de concrétiser les aménagements nature	Tâche permanente
2	Meilleure intégration d'éléments naturels dans le développement urbain	2.1 Etablissement de recommandations faune et constructions, directives arbres et préavis détaillés pour EIE, PLQ, autorisations de construire, etc.	La nouvelle organisation du Département du territoire favorisera la collaboration croisée	Tâche permanente
		2.2 Collaboration au travail en rapport avec un bon tiers des fiches de coordination du plan directeur cantonal	Manque de ressources pour lancer et tenir la prestation dans la durée	Amorcé
		2.3 Projets de diversification en zones industrielles et construites	Un projet concernant la fleur de foie est en cours d'élargissement.	Tâche permanente
3	Plus de biodiversité dans les cultures Lien avec mesures 10, 27, 29	Les outils techniques sont en place, ainsi que la collaboration avec le Service de l'agriculture qui gère la base juridique et les paiements (M 5 30)	Les ressources permettront-elles de maintenir les nombreux contacts nécessaires avec les partenaires.	En voie de finalisation
4	Concepts pour certaines activités de loisirs Lien avec mesures 5, 7, 27	Enquêtes menées, besoins évalués, concept avec fiches action en fin de rédaction. Signalisation de terrain en place. Cadre juridique campings clarifié. Grosse implication dans thématique chiens (espaces de promenade)	Intégrer les résultats du concept loisirs et les programmes fédéraux en devenir (biodiversité notamment). Coordination avec les communes à peaufiner.	En cours
5	Plans de gestion pour les grandes entités naturelles (massifs forestiers) Lien avec mesures 4, 6, 7, 9, 13, 30, 32, 34	2 <sup>ème</sup> inventaire forestier cantonal mené en 2004. La révision des plans d'aménagement et de gestion est en cours sur les grands massifs (Versoix, Chancy, Jussy)		

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (2002-2005)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation
6	Plans de gestion pour les sites de valeur <i>Lien avec mesures 9, 10, 13, 14, 16, 32</i>	Les ressources actuelles permettent d'engager 1 à 3 nouveaux plans de gestion par an. Un tiers des objets (40) qui pourraient en être dotés à terme sont en cours de travail. C'est moins que prévu au départ, mais les sites prioritaires sont intégrés.	Le concept des réserves en forêt doit être formalisé par une première série de périmètres en 2006. Un suivi de ce programme est en cours d'élaboration	En cours
7	Réduction de la circulation automobile en campagne	Pas d'évolution depuis dernier rapport de 2001		Tâche permanente
8	Surveillance et information accrue	Organisation du corps des gardes de l'environnement aboutie. Formation continue en cours de réflexion. Plan de surveillance cantonal en phase de mise en place.	Rester attentif aux opportunités de collaboration avec divers partenaires selon les sujets	Tâche permanente
9	Information du public. <i>Lien avec toutes les autres mesures</i>	Nombreuses actions médiatisées sur tous les sujets touchant aux compétences du DNP. Site Internet très complet et orienté sur les besoins des administrés. Plusieurs partenariats (y.c. transfrontaliers) établis pour l'éducation à la nature : dossiers pédagogiques « rivière » et « corridors biologiques » et formation d'animateurs-nature	SINature toujours pas créé au sein du SIEnG	Tâche permanente
10	Programme de suivi et de protection des espèces menacées <i>Lien avec mesures 6, 11, 16, 24, 27, 32</i>	Espèces prioritaires déterminées. Inventaires de situation en cours pour certaines et plusieurs plans d'action réalisés (liste auprès des Inspecteur de la faune et du Conservateur de la nature).	Liste rouge de la flore en préparation. Liens avec les programmes nationaux ou transfrontaliers à garantir	Tâche permanente
11	Gestion durable des ressources piscicoles <i>Lien avec mesures 12, 17, 19 à 23, 25, 26, 31, 32, 33, 37</i>	Inventaire piscicole publié en 2002. Plan de repeuplement en progression permanente avec la commission de la pêche. Surveillance et actions sur les oiseaux piscivores en cours. Aire réouverte à la pêche en 2005.	A coordonner avec la renaturation des cours d'eau du canton et contrats rivières franco-genevois.	Tâche permanente
12	Gestion des espèces problématiques <i>Lien avec mesures 10, 13, 36</i>	Tous les plans d'action ou les veilles sanitaires nécessaires sont établis et conduits au fur et à mesure de l'émergence des cas. La gestion du sanglier depuis 1999 a porté ses fruits.	Premiers résultats de l'étude « sanglier » disponibles dès 2006. Le GAPE coordonne la lutte contre néophytes envahissantes	Tâche permanente
13	Espace de refuge pour la faune <i>Lien avec mesures 4, 5, 6, 9</i>	L'étude sur le sanglier (grâce aux marquages) donne quelques réponses, mais l'analyse objective de l'impact reste difficile.	Concept abandonné en tant que tel reporté sur les mesures 4 et 5 essentiellement	
15	STEP d'Aire	L'ouvrage a été inauguré en septembre 2003		Réalisé

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (2002-2005)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation
18	Espace riverain de Sauvemy	L'ouvrage réalisé en ... est aujourd'hui sous convention avec un agriculteur pour sa gestion		Réalisé
20	Renaturation de la Haute Seymaz <i>Lien avec mesures 6, 10, 27</i>	Après une phase de latence, des travaux liés au second projet de loi ont pu démarrer à Thiver 2005-2006 ; ils portent sur le secteur de la Touvière, du Chambet, de Compois à l'amont du Pont de la Motte. Le reste de la décanalisation doit se poursuivre en fonction des acquisitions foncières	Un plan de gestion va être établi pour la zone dite des « marais » et de Rouelbeau. Lien avec le SPAGE Seymaz	En cours
21	Ruisseau des Marais	Un rapport d'avant-projet est en fin de rédaction. Fait partie des actions à réaliser pour le contrat rivière du Genevois	En lien avec la planification des zones agricoles spéciales.	En cours
22	Renaturation de l'Aire <i>Lien avec les mesures 10, 28, 33, 35, 37</i>	Projet d'ensemble terminé. Renaturation du tronçon pilote (pont des Marais et pont du Centenaire) réalisée. 2 <sup>ème</sup> projet de loi en examen pour la réalisation du tronçon pont de Certoux - aval du pont de Lully. Le suivi de la qualité des eaux après arrêt de la STEP St.-Julien se poursuit.	Mesures urgentes réalisées en lien avec la protection de Lully suite aux inondations de 2001 Lien avec la planification des zones agricoles spéciales	En cours
23	Revitalisation des bassins de l'Aire et de la Drize <i>Lien avec mesure 1, 37</i>	Renaturation de Grange-Collomb (en bord de zone industrielle à Carouge) réalisée.	Divers niveaux de réalisations liées aux fiches action du contrat rivière du Genevois.	En cours
24	Réaménagements «nature» des gravières <i>Lien avec mesure 27</i>	Négociation, réalisation et suivi de compensations selon les diverses étapes d'exploitation.	Groupe réunissant les divers acteurs concernés pour la Champagne	Tâche permanente
25	Vallon de la Versoix <i>Lien avec mesures 1, 4, 5, 7, 36, 37</i>	Fédérer les actions ayant un lien autour du vallon (Colver, Ecogia, Creuson, Papeterie, Embouchure, etc.) en rapport avec renaturation et gestion forestière		Réalisé
26	Le Rhône genevois <i>Lien avec mesures 2, 4, 5, 11, 15, 16, 31, 32, 33, 37</i>	Projets du COGEFE (commission tripartite gérant le fonds constitué par l'accession du Seujet au label Naturemade Star). Réalisation et suivi des compensations liées à l'activité hydro-électrique de Verbois ou de Chancy-Pougny : passes à poissons, frayère de Sous-Cayla, îlot de Planfondis, désenrochement de la rive droite du canal de fuite de Verbois	Nombreux projets connexes liés à la gestion de la zone OROEM, aux Teppes et au Moulin de Vert ; à la gestion des forêts de pente (Vernier, Onex, Arquebuse, etc.) ; à la renaturation d'affluents (p.ex Nant de la Noire) ;	Tâche permanente Colloque général en juin 2006
27	Diversification des espaces agricoles	Soutien au lancement (Bernex, Arve-lac, ...) et à l'amélioration qualitative des réseaux agro-écologiques (Champagne, ColVer,	Un suivi de l'atteinte des objectifs et des effets biologiques de ce programme a été	Tâche permanente

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (2002-2005)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation
	<i>Lien avec mesures 3, 4, 10, 29, 30</i>	Trois-Nants (Meinier) et Compestières).	lancé en 2005. L'évaluation finale est prévue en 2009	
28	Etoffer les cordons boisés et assurer leur conservation  <i>Lien avec mesures 20, 23, 33</i>	Développement d'une politique de gestion en cours par l'établissement d'un plan sectoriel forestier au sens de l'art. 30 de la loi cantonale sur les forêts (M 5 10), des actions sur des tronçons test (p.ex. Drize)	Collaboration à la méthodologie SPAGE (en particulier à propos de l'espace minimal des cours d'eau et de ses fonctions écologiques)	En cours
29	Revitaliser/recréer les alignements d'arbres  <i>Lien avec mesures 2, 3, 27</i>	Poursuite du programme des « mesures paysagères » dans espace rural avec les propriétaires et les communes (p.ex. bocage d'Evordes avec soutien du Fonds suisse pour le paysage)	Opportunités lors de réseaux agro-écologiques, de compensations EIE ou de planifications locales.  Lien avec préservation des voies historiques	Tâches permanentes
30	Revitaliser les lisières  <i>Lien avec mesures 5, 27, 34</i>	Quelques tronçons traités chaque année suite à la phase pilote initiée dans le cadre du projet Colver.	A intégrer dans les plans de gestion des massifs forestiers (mesures5)	Tâche permanente
31	La vidange de Verbois <i>Lien avec mesures 11, 26, 33, 37</i>	Les travaux du groupe comprenant les acteurs concernés (SIG, services de l'Etat et pêcheurs) ont abouti à un moratoire.	Un suivi technique et scientifique sera maintenu (voir mesure 26)	Réalisé
32	L'Allondon  <i>Lien avec mesures 1, 4, 5, 6, 9, 13, 16, 26, 37</i>	Nombreuses actions réalisées en rapport avec la gestion des milieux et des espèces, ainsi qu'en rapport avec l'accueil du public.  L'état des lieux et la vision d'ensemble recherchée s'établit progressivement. Rivière de référence pour le suivi en période de sécheresse.  Peuplement de truites reconstitué en 3 ans par rempoissonnement après la pollution de 2001.	La réalisation de la déviation des eaux usées gessiennes en direction de la nouvelle STEP du Bois-de-Bay est une étape importante pour la qualité des écosystèmes baignés par l'Allondon	En cours
33	Ruptures et liens biologiques sur les cours d'eau <i>Lien avec mesures 1, 11, 25, 26, 37</i>	Nombreux ouvrages réalisés depuis près de 10 ans. Les points noirs identifiés dans le cadre des contrats rivière et du plan vert-bleu, sont résorbés petit à petit selon les opportunités de projet. Dernier exemple en date : usine de Vessy.	Ouvrages insatisfaisants ou inadaptés (Seujet, viaduc CFF Allondon) à modifier selon les opportunités.	Tâche permanente
34	Priorités dans l'aménagement de lisières forestières	Inventaire « exhaustif » tel que prévu en 1999 non entamé		En veilleuse

No	Intitulé de la mesure (Lien avec autres mesures)	Actions réalisées (2002-2005)	Projets connexes Remarques complémentaires	Etat de réalisation
	<i>Lien avec mesure 30</i>			
35	Autoroute et impacts  <i>Lien avec mesure 1</i>	Pas d'étude d'ensemble entamée, mais points sensibles identifiés. Mesures d'assainissement à formuler dans une perspective transfrontalière (p.ex. pont biologique Genève sud avec Salève)	A coordonner avec identification des continuums biologiques (plan vert-bleu) et planification transfrontalière	Tâche permanente
36	Faune et trafic : concept pour réduire les accidents <i>Lien avec mesure 1, 12, 13</i>	Plusieurs prises au cas par cas avec les instances concernées (p.ex. sortie de Dardagny)		Tâche permanente
37	Optimisation du suivi des rivières <i>Lien avec mesures 1, 11, 20, 22, 25, 26, 31, 32, 33</i>	Le Service de l'écologie de l'eau possède un programme rodé intégrant des méthodologies standard au plan national et lémanique (CIPEL) avec publication régulière d'états de situation	Lien SIEau et SI nature au sein du SIEnG.	Tâche permanente

Les actions qui étaient déjà réalisées lors du précédent bilan (décembre 2001) n'ont pas été reportées : 14, 16, 17 et 19

## ANNEXE 3

11

## Indemnités pour dommages aux cultures causés par la faune

Espèces :	1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005						
	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F						
Sangliers	35'999	14'036	14'581	12'471	15'310	33'808	12'201	62'751	60'251	175'806	308'151	64'9387	463'200	239'700	143'843	99'742																					
Lièvres	7'774	356	2'569	1'500	380	4'010	3'193	8'384	8'384	3'662	9'457	2'409	4'800	1'962	9'392	43'575																					
Chevreaux		700		6'270	2'098	750	400	3'105					6'180	14'173	15'699	3'630																					
Cerfs																																					
Renards				6'355	760			700																													
Lynx																																					
Blaireaux	157	1'600	3'405			296	260	368	792				420	800	6'006	7'708																					
Castors	144																																				
Pigeons																																					
Autres																																					
<b>TOTAL</b>	<b>44'074</b>	<b>16'692</b>	<b>20'855</b>	<b>26'596</b>	<b>18'548</b>	<b>38'864</b>	<b>21'054</b>	<b>63'451</b>	<b>72'108</b>	<b>180'260</b>	<b>322'058</b>	<b>651'796</b>	<b>478'650</b>	<b>261'085</b>	<b>178'880</b>	<b>168'784</b>																					

Département du territoire  
Domaine nature et paysage

### Régulation de la faune par les gardes de l'environnement

	Cornilles, Pies, Geais	Etourneaux	Autres Oiseaux	Renards	Sangliers	Lièvres	Lapins	Chats Harets	Blaireaux	Fouines	Autres
1974	234		15	7	1	2	53	52	1		
1975		50		0	1	0	100				
1976	10	87		3	12	1	113	113			
1977	30	100	36	98	13	41	50	418		3	
1978	181	20	85	58	56	115	120	319		4	1
1979	78	7	67	9	12	63	16	285		2	
1980	20	58	23	12	9	54	41	184			
1981	77	54	165	19	10	61	183	281			
1982	30	170	21	30	6	67	87	90			
1983	72	12	151	12	22	98	92	138			
1984	66	35	20	4	16	109	47	177		1	1
1985	88	10	48	5	31	90	22	111			
1986	300		493	0	43	92	109	178		1	
1987	172		193	9	26	105	126	152			
1988	69		619	4	60	86	135	68			
1989	45		94	13	51	25	54	11		1	
1990	144	12	182	17	40	63	79	62			
1991	93		192	43	48	8	61	19			
1992	733		120	54	27	5	17	5			
1993	212		73	173	42	5	17	9		8	

1994	164		57	119	59	1	15	1		10	
1995	412		36	142	72	13	72			19	
1996	80		35	104	72	3	82			8	
1997	142		134	53	120		40			10	2
1998	43		38	17	72	1	51	17		11	6
1999	24		61	9	90		78				5
2000	18	126		3	115					2	1
2001	36	82	1		251						
2002	300			23	388						
2003	425	340	51	21	365	2					
2004	266	646	349	18	282	1		9			
2005	301	97	333	3	178	2		3			
<b>Total</b>	<b>4'865</b>	<b>1'906</b>	<b>3'692</b>	<b>1'082</b>	<b>2'590</b>	<b>1'113</b>	<b>1'860</b>	<b>2'702</b>	<b>1</b>	<b>80</b>	<b>16</b>

